

ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Objet : Route barrée V.C. n°14 Le Pré du Pont Grenouiller

Le Maire de la Commune de Le PALLET,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

Vu la demande d'arrêté de circulation en date du 09 décembre 2024 de l'entreprise **MEDIACO LOIRE-ATLANTIQUE**, 6 rue Jan Palach 44800 SAINT-HERBLAIN, pour l'intervention sur un pylône téléphonique, sur la VC n°14 – Le Pré du Pont Grenouiller, à Le Pallet,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise **MEDIACO LOIRE-ATLANTIQUE** est autorisée à occuper le domaine public le **Lundi 23 décembre 2024**, afin d'installer un camion nacelle sur la VC n°14 Le Pré du Pont Grenouiller, pour une intervention sur le pylône dans le cadre de travaux de maintenance téléphonique au Pré du Milieu situé à Le Pallet.

A cette occasion, à la circulation de tous les véhicules sera interdite et sera déviée (voir plan joint)

Le stationnement et l'accès aux piétons seront interdits au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise **MEDIACO LOIRE-ATLANTIQUE**

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié en Mairie et affiché sur les panneaux de signalisation.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de VALLET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
et publié le

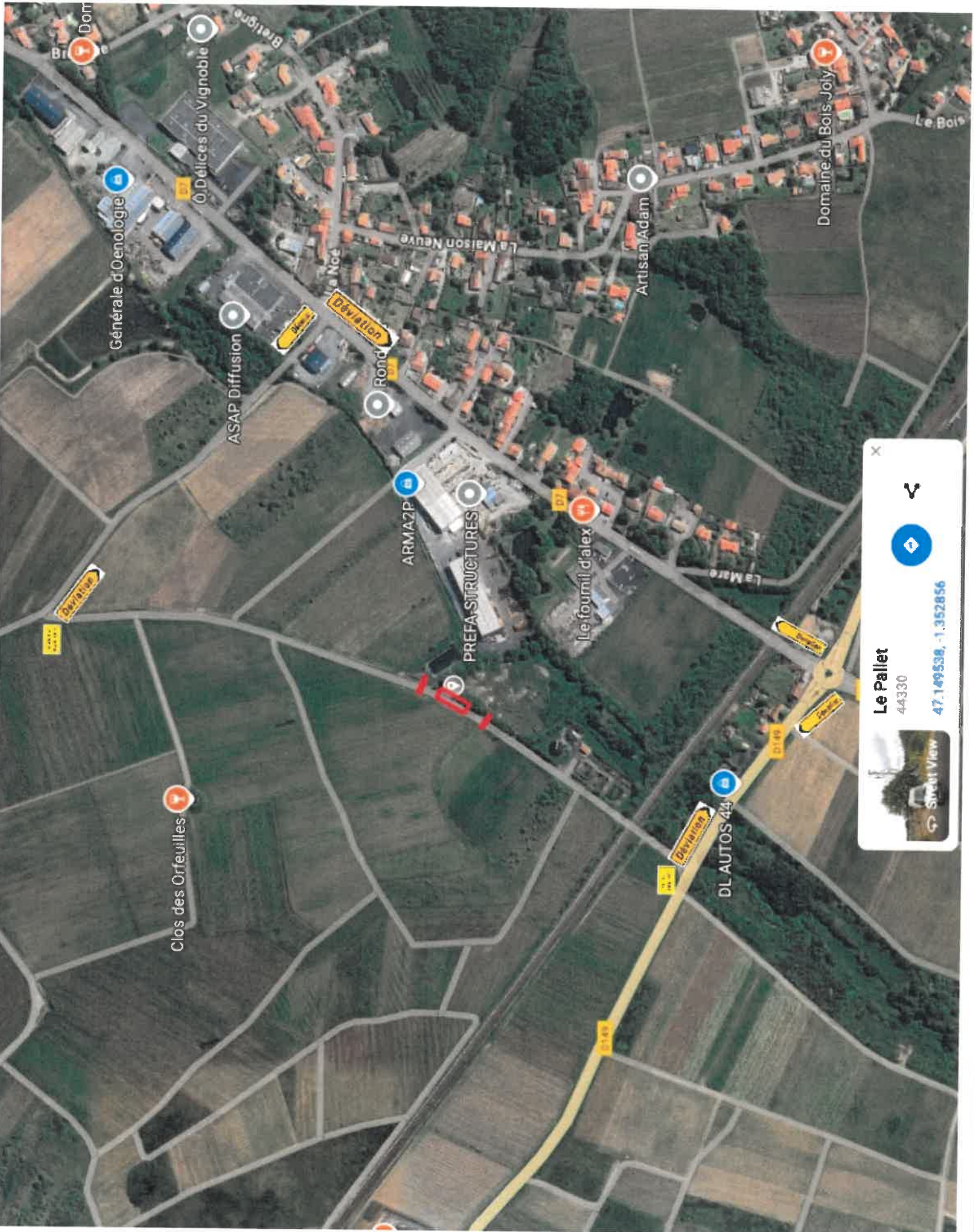
1 2 DEC. 2024

Au Pallet, le 10 décembre 2024

Po/Le Maire,

L'adjoint à l'urbanisme et à la voirie,





X

V

Street View

Le Pallet
 44330
 47.149538, -1.352856